

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1990 B 01227

Numéro SIREN : 378 522 361

Nom ou dénomination : SEBA SUD OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2023 sous le numéro de dépôt P2023/000210

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

ORDONNANCE

Nous, Philippe DEDIEU, juge agissant par délégation du Président du tribunal de commerce de Toulouse,

Vu la requête ci-jointe et les moyens exposés par :

La SAS SEBA SUD OUEST, 34 bis chemin du Chapitre 31100 TOULOUSE, RCS Toulouse 378 522 361, représentée par Me Robert RODRIGUEZ de la SCP D'AVOCATS BLANCHET - DELORD - RODRIGUEZ, 130 rue du Faubourg Bonnefoy 31000 TOULOUSE,

tendant à voir proroger de trois mois le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022,

Vu les dispositions des articles L. 225-100, L.242-10, R. 225-64 et R. 210-19 du Code de Commerce,

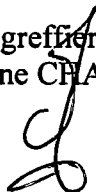
PROROGEONS jusqu'au 30/09/2023

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 de la SAS SEBA SUD OUEST ;

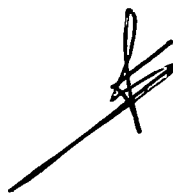
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés à la somme de 31.4 € TTC (21.25 € HT – 4.25 € TVA – 5.9 € débours), à la charge de la partie requérante.

Fait à Toulouse, le 11/07/2023

Le greffier,
Anne CHARRAS



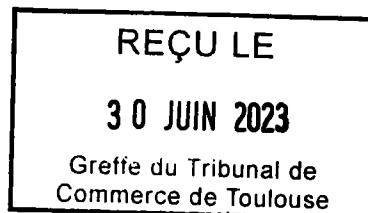
Le Juge délégué,
Philippe DEDIEU



Pour copie certifiée conforme



SEBA SUD OUEST
Société par actions simplifiée
Siège social : 34 bis chemin du Chapitre
31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 378 522 361



**REQUÊTE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE EN VUE
D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

LA SOUSSIGNÉE :

- **Madame Marie UNAL DE CAPDENAC,**
demeurant 9 rue du Rhône - 31100 TOULOUSE

agissant en qualité de Directeur Général de la Société par Actions Simplifiée **SEBA SUD OUEST**, au capital social de 40 000,00 €, dont le siège social est situé 34 bis Chemin du Chapitre - 31100 TOULOUSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le n° 378 522 361, nommée à cette fonction depuis le 30 décembre 2010 par décision de l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 décembre 2010 et investie à ce titre à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour représenter ladite Société,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER QUE :

➤ la Société **SEBA SUD OUEST** a clôturé les comptes de son dernier exercice social le 31 décembre 2022,

➤ elle doit, conformément à l'article L 227-9 du Code de Commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire, l'article 22 des statuts disposant que les comptes doivent être approuvés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice,

➤ cette date ne pourra pas être respectée pour les motifs suivants :

* son Président, Mr François LACOMBE, est malheureusement subitement décédé à Teruel (Espagne) le 20 avril 2023 (**Pièce 1**)

* il résulte de l'attestation en date du 26 mai 2023, établie par Maître Philippe LANNES, Notaire associé à Albi (81000) que Mr François LACOMBE laisse deux héritiers, Mme Julie LACOMBE, majeure, et Mr Tom LACOMBE, mineur (**pièce 2**), lesquels n'ont pas à ce jour accepté la succession.

➤ Il résulte des statuts que la Société **SEBA SUD OUEST** continue entre les Actionnaires survivants et les héritiers et ayants droit de l'Actionnaire personne physique décédé et éventuellement son conjoint survivant (article 11-1°)

➤ Il résulte enfin des statuts que les Actionnaires sont réunis en Assemblée sur convocation du Président ou en cas de carence sur celle du Commissaire aux comptes (articles 17 et 18), consultation qui va intervenir très prochainement aux fins de nommer un nouveau Président, sachant que je vais postuler à cette fonction,

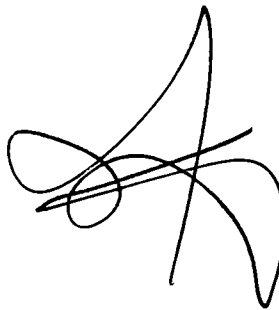
7/11

EN CONSEQUENCE,

La Requérante, ès qualité, a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société **SEBA SUD OUEST** à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois (3) mois, afin de lui permettre d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale des Actionnaires, en respectant les délais d'information des Actionnaires prévus par les statuts.

Fait à Toulouse,
En deux exemplaires originaux
le 30 juin 2023

Pour la Société SEBA SUD OUEST
Le Directeur Général
Marie UNAL DE CAPDENAC

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name of the signatory.